

A

( N° 199. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 3 MARS 1847.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,  
sur la demande du sieur Arfst Rord Arfsten, capitaine de navire au long  
cours.*

---

MESSIEURS,

Le pétitionnaire, né le 16 septembre 1791, à Alkersum (Danemarck), réside à Anvers depuis l'année 1831; il y a épousé une belge en 1833, et il est père de deux enfants nés dans cette ville.

D'après l'état de service produit par le sieur Arfsten, il a navigué du port d'Anvers depuis le 29 novembre 1833, en qualité de second et comme capitaine commandant; il est connu pour être un marin instruit et expérimenté, et on n'a jamais eu qu'à se louer de la conduite qu'il a tenue.

Les autorités consultées ont émis un avis favorable à sa demande.

Le pétitionnaire ne sera pas tenu d'acquitter le droit d'enregistrement imposé aux actes de naturalisation, s'il obtient la faveur qu'il sollicite, endéans les trois années à partir de la loi du 21 juillet 1844, dont l'art. 8 lui accorde cette exemption.

*Le Rapporteur,*

**HENOT.**

*Le Président,*

**J. MAERTENS.**

---